

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Blanchissage et entretien des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle  
– ATELIERS FOUESNANTAIS – 160 000,00 € HT maximum

*N° DEC.2025.04.109.DFCP*

### **LA MAIRE DE LA VILLE DE QUIMPER**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 4 en date du 22 juillet 2020 donnant délégation à madame la maire de Quimper ;

Vu le budget de la ville, compte 611.410.020 ;

Vu le résultat de la consultation transmise le 23 janvier 2025 au BOAMP, au journal Ouest-France, sur le profil acheteur Mégalis Bretagne et sur le site internet de la ville de Quimper ;

Considérant l'avis favorable de la commission de commande publique du 7 avril 2025 ;

Sur proposition du directeur général des services ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Objet et attributaire de l'accord-cadre**

La ville de Quimper conclura un marché pour le blanchissage et l'entretien des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle avec l'association ATELIERS FOUESNANTAIS – 35 ZA de Park Ar C'Hastel – BP – 29 170 FOUESNANT ;

#### **Article 2 : Montant et durée de l'accord-cadre**

Le marché sera conclu pour un montant maximum de 40 000,00 euros HT, pour une période initiale de 12 mois, reconductible 3 fois pour une durée de 12 mois, soit 160 000,00 € HT maximum pour 48 mois, à compter du 28/05/2025.

### **Article dernier : Exécution**

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

Fait à Quimper, le 24 avril 2025

La maire,  
Isabelle ASSIH,

#### **ACTE RENDU EXECUTOIRE**

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 28/04/2025  
(AR du 28/04/2025 ID: 029-212902324-20250424-DC1721H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*